

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, la fête de la musique, je vous le rappelle c'est ce soir. J'espère donc que ce Conseil municipal ne durera pas si longtemps afin qu'il nous empêche de voir en particulier le groupe Tété se produire sur la place Bellecour. Il nous a fait l'immense plaisir de se produire ce soir gratuitement.

Aux côtés de Tété, ce sont quelques 1 500 artistes qui se sont mobilisés dans l'ensemble des arrondissements de la ville dans des styles très différents, de 17 H à 2 H du matin et un peu plus tard pour certaines disciplines. Vous avez 600 formations musicales qui proposeront des choses aussi variées que :

- la musique africaine, pour ceux qui aiment ça, le quartier de la Guillotière accueille par exemple le cinquantenaire des Indépendances africaines et ce sont 25 associations qui y participeront ;
- du jazz pour ceux qui préfèrent, dans le 1^{er} arrondissement ;
- pour tous les amoureux des femmes tout simplement, rendez-vous place Ambroise Courtois dans le 8^e qui consacre cette soirée à la musique, au rock féminin plus exactement ;
- et pour tous ceux qui n'aiment rien tant dans la musique que ses silences, je vous invite à rejoindre le parc de la Cerisaie où on a décidé de tout débrancher et d'écouter les gens chanter « a capella ».

Voilà c'est un programme assez varié dans lequel on espère vous retrouver tous et donc, la délibération qui vous est proposée permettra d'allouer un certain nombre de moyens pour que ces prestations musicales puissent se tenir, des moyens en termes de son, de lumière, de régie, etc.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi, permettez-nous d'exprimer ici, haut et fort, notre indignation concernant le visuel de l'affiche « Fête de la musique » ainsi que le Slogan utilisé cette année.

Concernant le visuel, la référence du poing rouge me semble être parfaitement déplacée et hors de propos. La Fête de la musique n'est pas la fête de l'Huma, ce n'est pas ou devrais-je dire aujourd'hui, cela ne doit pas être un événement de propagande politique.

Pour le slogan « On travaille moins et on joue plus », on comprend mieux qu'à la Ville de Lyon les conventions soient reconduites

d'une année sur l'autre, faute d'avoir préparé la suivante dans les temps... Que le budget d'investissement 2009 ait été sous consommé..., ou encore votre refus de nous communiquer l'historique des subventions attribuées aux associations car, comme vous nous le disiez, cela serait trop de travail...

Bref, nous sommes atterrés qu'une ville comme Lyon diffuse auprès de ses habitants, et notamment auprès des plus jeunes d'entre eux, ce type de message.

Quel bel objectif, quel beau projet de vie que de travailler moins et jouer plus... Lors du dernier Conseil municipal, ma Collègue Nicole Chevassus vous interpellait déjà sur la valeur travail que vous transformiez en handicap dans le règlement des cantines en indiquant que les enfants dont les deux parents travaillent étaient admis à la cantine en priorité 4 seulement... Aujourd'hui, pour être certains que les Lyonnais comprennent bien le message, vous enfoncez « le clou » : « Travaillez moins et jouez plus mes amis, la Ville de Lyon s'occupe du reste ! » Je me permettrai, Monsieur le Maire, de vous poser une question aujourd'hui, toute simple, visant à rendre visible le paradoxe entre ce message et la réalité. Comment avez-vous fait pour être élu Maire de Lyon en 2001, puis réélu en 2008 ?

M. TETE Etienne, Adjoint : Il a joué de la guitare électrique !

(Rires.)

M. DAVID Jean-Jacques : En travaillant moins ou en jouant plus ?

M. LE MAIRE : Les deux !

(Rires.)

M. DAVID Jean-Jacques : Ou bien au contraire en travaillant beaucoup pour atteindre votre objectif ? Aujourd'hui que votre objectif est au niveau national, comment faites-vous ? Cette question est évidemment une boutade Monsieur le Maire, car nous connaissons tous la réponse. La vraie et seule question est de savoir pourquoi vous véhiculez un message inverse. Nous connaissons tous ici l'importance du travail pour la réalisation des femmes et des hommes. Pourquoi vouloir faire croire l'inverse aux jeunes Lyonnais ? Cela nous semble inquiétant et je ne suis pas certain que les chefs d'entreprises qui soutiennent un Maire de Lyon, paraît-il, de « centre droit », soient plus rassurés que nous...

Je terminerai d'ailleurs mon propos en reprenant la déclaration qu'un des artistes de la friche RVI a confié à Libé Lyon, je cite : « *Cela manque de sérieux ! Ils (les responsables de la Ville de Lyon) ont été incapables de traiter le dossier de notre relocalisation. Depuis 8 mois, on est sans contact avec la Ville et ils nous annoncent (...) un lieu trop petit et*

inadapté. A croire que ce sont de vrais amateurs... ». L'inverse de l'amateurisme ne serait-il pas le professionnalisme ? Et la différence entre eux, c'est que l'un joue un peu moins et travaille un peu plus... A moins que le secret du bon professionnel soit justement de ne pas faire de différence entre le travail et le jeu.

En conclusion, je reprendrai à mon compte cette affirmation de Freud que je vous invite à méditer, je vous l'ai déjà citée *« l'inverse du jeu n'est pas le sérieux mais la réalité... »*.

Nous voterons pour ce dossier. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, chers Collègues, en 1982 à l'occasion d'une étude sur les pratiques culturelles des français, Maurice Fleuret, alors Directeur de la Musique et de la Danse au Ministère de la Culture, découvrait que cinq millions de personnes dont un jeune sur deux, jouaient d'un instrument de musique. C'est ce qui inspira au ministre de l'époque la création de cette fête de la musique qui se déroule depuis 29 ans le 21 juin, dans le but « de permettre à tous les musiciens amateurs, de tous les genres musicaux, de jouer de leurs instruments de musique dans la rue ».

Si nous approuvons le rapport qui nous est proposé ce soir, je voudrais formuler 4 observations :

① - Nous regrettons que les conventions ne soient pas assez explicites quant au principe de gratuité car à cette occasion, les musiciens, tant amateurs que professionnels, sont invités à se produire bénévolement. En échange la SACEM ne perçoit pas de droits d'auteur.

② - Je voudrais également que les musiciens amateurs puissent profiter pleinement de cette soirée pour faire découvrir leur talent au public et que cette fête ne soit pas totalement accaparée par les associations subventionnées avec leurs musiciens qui en ont fait, en quelque sorte, leur fonds de commerce.

③ - Comme M. David, je suis vraiment surprise par votre slogan « on travaille moins et on joue plus », car je vous croyais opposé aux 35 heures... à moins que ce ne soit un signe vis-à-vis du PS et de sa première Secrétaire ?

④ - Je voudrais avoir une pensée aussi pour les lycéens qui passent leurs épreuves du bac demain matin et qui, j'espère, pourront dormir quelques heures, malgré les horaires tardifs !

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Bien, continuez Madame d'Anglejan. Ah, mais vous avez terminé ? C'était votre chute ? C'est la chute finale !

M. SECHERESSE Jean-Yves : Impossible de résister à une telle chute ! Monsieur le Maire, chers Collègues, cela faisait un moment que je n'étais pas intervenu sur les dossiers relatifs à la fête de la musique, mais je sentais que certaines réactions commençaient à remonter, donc vous me connaissez, il m'était impossible d'y résister !

Quelques mots pour rafraîchir la mémoire de tous, en particulier celle de Mme d'Anglejan. Avant votre premier mandat, Monsieur le Maire, la Ville de Lyon se désintéressait totalement de la fête de la musique. Nul budget, ni organisation ne provenaient de cet Hôtel de Ville et c'était du côté des 8^e et 9^e arrondissements mais aussi de la Croix-Rousse qu'il convenait de chercher l'appui des élus. Avec votre élection, Monsieur le Maire, autour de Jean-Pierre Bouchard et de la mission musique, la fête de la musique est devenue un événement inscrit aux grands rendez-vous rassembleurs et festifs de la ville. Rien de plus légitime et normal, mais il convenait de le rappeler.

Ce matin, le quotidien « 20 minutes » rappelait, lui aussi, que pour l'édition 2010 qui nous concerne aujourd'hui, les 60 scènes allaient accueillir dans nos 9 arrondissements plus de 300 artistes, pour l'essentiel, locaux. Au-delà de ce dispositif sur une centaine de lieux publics, la Ville allait permettre l'expression de tous et ainsi de faire plaisir, au bas mot, à quelques 400.000 spectateurs.

Jusqu'ici l'Opposition s'était avec nous, félicitée de ce dispositif qui avait été complété peu à peu par une politique d'appels à projets, de mise en réseau de musiciens amateurs avec des bars et des restaurants et d'un élargissement des couleurs musicales puisqu'à Lyon la fête de la musique c'est aussi bien du jazz, du rock, de la chanson, de l'électro, de la world music, de la musique classique et même parfois l'excellente formation musicale de nos forces armées.

Bien entendu, de temps à autre, l'Opposition s'autorisait à nous jouer sa rengaine favorite, son air de prédilection, « le bruit et les odeurs ». Rappelez-vous ! Vous vous en souvenez, il s'agissait des décibels des guitares et de l'odeur des kebabs. Comme pour se refaire une santé, j'ai l'impression que nos opposants se risquent à nouveau, oubliant ainsi leur propre amnésie, à critiquer une fête qui ne respecterait plus des principes qui n'ont d'ailleurs jamais été mis en œuvre par eux-mêmes du temps de leur splendeur. Alors, afin de couper court à cette façon peu glorieuse de revisiter l'histoire, je voudrais tout d'abord repréciser que la fête de la musique, aussi impressionnante qu'elle peut l'être à Lyon, est avant tout d'origine associative et de nature populaire.

Ce dispositif d'accueil particulièrement ouvert n'est en rien une gêne pour l'installation spontanée des musiciens, chacun le sait. Le flux qui existe à Lyon est bénéfique puisqu'il nous permet de proposer toutes

sortes de musiques en élargissant sans cesse le nuancier. Par ailleurs les outils en place, je pense en particulier au site internet de la fête, permettent la mise en relation d'acteurs de la fête à travers des bases de données comprenant plus de 170 formations musicales. Par ailleurs les amateurs figurent sur les scènes associatives, Madame d'Anglejan, et le dispositif « ballades en musique » à Saint-Georges, Saint-Antoine, aux Célestins et sur le boulevard de la Croix-Rousse, intègrent plus de 60 formations. A cela, il convient d'ajouter l'expérience « unplugged » qui concerne cette année le parc de la Cerisaie.

Autant vous dire que l'esprit de la fête de la musique est intact à Lyon et cette petite polémique parfois avancée au nom de Jack Lang (le pauvre n'en attend pas tant) est je crois un paradoxal hommage aux concepteurs Lyonnais de la fête qui, rappelons le, demeure concentrée sur le seul 21 juin avec ses 60 scènes alors que vos amis Marseillais débütent les hostilités le 18 sur 6 places publiques dont 2 dédiées au seul classique.

Chers Collègues, Monsieur le Maire, avec l'arrivée d'un temps plus clément à Lyon, la fête de la musique devrait ce soir être à nouveau un moment rassembleur de qualité même si certains n'ont rien trouvé de mieux à faire que de programmer des épreuves du BAC dès demain matin ! On n'a pas exactement la même conception comme vous le voyez Madame d'Anglejan !

Enfin, depuis l'an passé, fort judicieusement, Najat Vallaud-Belkacem a souhaité faire de la fête de la musique, le jour du lancement de « Tout l'monde dehors ». Cette heureuse décision s'accompagne d'un concert accueillant un artiste de renom. Après Keziah Jones en 2009, Lyon propose cette année en collaboration avec la FNAC, sur notre place Bellecour, Tété, un musicien dont la musique est tout à la fois passionnante, rassembleuse et généreuse. Que demander de plus Madame d'Anglejan ?

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, Adjointe : Jean-Yves Sécheresse a dit beaucoup de choses donc je compléterai simplement pour répondre à Jean-Jacques David.

Monsieur David, j'avoue que j'ai quand même un peu de mal à comprendre votre malaise face à cette affiche. Sauf à attribuer ce malaise au rappel douloureux, je le comprends, avec le slogan que nous avons choisi, d'un certain engagement présidentiel souvent martelé mais jamais respecté. Je pense que c'est ça qui vous pose problème. Considérez alors, comme on dit dans les films, que « toute ressemblance entre notre slogan et ce slogan présidentiel ne serait que fortuite » parce que nous, notre engagement, nous comptons bien le tenir ce soir.

Par ailleurs, s'agissant du graphisme très soixante-huitard de cette affiche, je sais bien qu'une partie de la Droite française voudrait réécrire une partie de l'histoire française et rayer de la carte l'ensemble des héritages de mai 68. Mais, de fait, il se trouve que cette période a

beaucoup apporté en termes visuels, en termes d'arts graphiques et que cet héritage nous appartient à tous et que nous comptons bien l'utiliser comme nous voulons.

Il se trouve aussi que l'ironie, le détournement, la dérision, l'esprit de malice, l'impertinence même, la liberté de ton en tout cas, constituent les fondamentaux d'une communication réussie aujourd'hui et d'une communication qui fédère. C'était l'objet de cette affiche de la fête de la musique : s'adresser à tous et pas seulement offrir une programmation institutionnelle qui sente la naphthaline et je crois en tout cas que cette affiche est aujourd'hui appréciée pour cela.

Je voudrais terminer avec un petit clin d'œil pour achever de vous convaincre que tout cela n'a rien de politique. Si vous voulez, vous pouvez insister l'année prochaine auprès du Ministère de la Culture pour qu'il nous prête main forte pour organiser cette fête de la musique et qu'il nous mette quelques moyens car oui, ça coûte un peu d'argent que d'assurer du son, de la lumière, de la régie à tous ces artistes dont certains sont bénévoles et d'autres professionnels. Convainquez donc le Ministère de la Culture de nous suivre et si vous voulez, nous coordonnerons notre communication au niveau national. Merci.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement proposé par Mme Vallaud-Belkacem. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? L'amendement est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)